

Travaux de curage des lagunes de l'usine d'Orly Autorisation de signature du marché n°19S0035

Délibération 2019-071

Exposé

Eau de Paris a lancé la consultation n°18S0066 dont le lot n°1 portait sur la réalisation de travaux de curage et traitement final des boues stockées dans les trois lagunes et le bassin tampon, générées par le processus de production d'eau potable à l'usine d'Orly. Cette consultation a abouti à une absence d'offre régulière puisqu'une seule offre a été remise, hors des délais prévus.

L'article R2122-2 du Code de la commande publique prévoit qu'un acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits. Conformément à cette disposition Eau de Paris a donc lancé une nouvelle consultation sous le n°19S0035.

Les principaux travaux comprennent le curage mécanique des boues en place (volume d'environ 12 000 m³ estimé par lagune), leur acheminement jusqu'au port d'Orly où elles seront transportées par voie fluviale jusqu'à une installation de traitement ou de valorisation des déchets adaptée et agréée. Les boues du bassin tampon devront être transférées vers une lagune.

La consultation doit aboutir, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du code précité, à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, dont les prestations seront susceptibles de varier, hors reconduction, de la manière suivante :

Montant Minimum pour 72 mois	Montant Maximum pour 72 mois
1 000 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT

A l'appui du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2019 a attribué l'accord-cadre à la société EXTRACT SAS.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'approuver la passation de l'accord-cadre n°19S0035 relatif à des travaux de curage et traitement final des boues stockées dans les trois lagunes et le bassin tampon, générées par le processus de production d'eau potable à l'usine d'Orly ;**
- **D'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer de l'accord-cadre n°19S0035 relatif à des travaux de curage et traitement final des boues stockées dans les trois lagunes et le bassin tampon, générées par le processus de production d'eau potable à l'usine d'Orly, avec l'entreprise EXTRACT SAS.**